

La prévention des risques : à quand une sirène d'alerte pour Pont de Metz ?



Un nouvel incident considéré comme mineur (niveau 1), s'est produit dimanche 23 juin à la centrale nucléaire de Flamanville dans la manche. Même si l'enquête est toujours en cours pour en déterminer l'origine, il ne doit engendrer à priori aucune crainte particulière.

Toutefois, il ravive le débat sur l'absence de moyens d'alerte sur notre commune.

Rappelons que les centrales nucléaires du Nord – Pas de Calais et de Normandie sont à seulement quelques centaines de kilomètres à vol d'oiseau, et suivant la vitesse du vent à de très petites heures.

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), Pierre-Franck Chevet, a récemment répété qu'un accident en France était possible. Il en a ainsi parlé le 16 mai devant le Comité de pilotage du débat sur la transition énergétique, le 30 mai devant les députés, et le

12 juin 2013, dans *Le Soir*, où il a déclaré : "S'il y a un accident en France ou dans un autre pays, plusieurs autres pays seront concernés, voire impactés. L'hypothèse n'est pas irréaliste."

Le Dialogue Messipontin, déjà en octobre 2007 dans son journal N°5 puis dans le N° 12 d'avril 2012, signalait l'absence de moyen d'alerte et de sirène sur la commune.

Aujourd'hui nous faisons toujours le même constat et nous nous interrogeons sur cet immobilisme.

Pourtant, le Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) édité par la commune et validé par la préfecture en 2009, prévoit une alerte par sirène (3 temps alternatifs 1'40 minute séparés de quelques secondes).

En avril dernier, un long article dans « Le Messipontin », décrivait la procédure de distribution de pastilles d'iode, démontrant si besoin, la capacité d'organisation de nos élus chargés d'agir sur le terrain. Mais en oubliant de doter la commune de l'indispensable outil d'alerte, ils amputent malheureusement la chaîne d'alerte de son maillon essentiel.

Par ailleurs, cet article nous renvoie vers le site internet municipal pour consulter les documents de prévention malheureusement introuvables.

Vous les trouverez sur notre blog « <http://dialoguemessipontin.hautetfort.com/> » rubrique Sécurité Civile. Dans un récent article sur les bâtiments communaux, nous rappelions qu'en matière de sécurité, le principe de la réglementation veut que l'information vienne à l'utilisateur et non l'inverse.

La notion de prévention est-elle si abstraite, si onéreuse ou comptons-nous sur la chance ?
Pouvons-nous considérer qu'un haut parleur sur le véhicule communal suffirait à alerter tout le village rapidement et en toute sécurité ?



Considérons les incidents mineurs comme des rappels à l'ordre utiles. Prenons les bonnes décisions sereinement et rapidement. Le véritable accident grave ne préviendra pas. Il sera alors trop tard pour se lamenter et regretter les tergiversations.